

2023-7011  
2024-01-08

GROUPE	<b>3</b>	FONGICIDE
--------	----------	-----------

## **Pavise 480**

Suspension

**Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.**

**AGRICOLE**

ATTENTION - POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 35065  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Prothioconazole 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05211 % à titre d'agent de conservation.

CONTENU NET : 2 - 101 LITRES et VRAC

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Albaugh LLC  
1525 NE 36th Street  
Ankeny, IA USA 50021  
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Pavise 480 est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence.

## VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, de nettoyage et de réparation. Des gants ne sont pas requis dans une cabine fermée ou / et un cockpit.

Pendant la manipulation de 272 L ou plus de produit par jour, les applicateurs doivent porter un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides à tout moment pendant le mélange et l'application pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au

2023-7011  
2024-01-08

bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

#### **ENTREPOSAGE**

- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

#### **ÉLIMINATION**

##### **Élimination du contenant recyclable :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.

Avant d'aller y porter le contenant :

2023-7011  
2024-01-08

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

**Contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territoriale de réglementation responsable. """

**Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-7011  
2024-01-08

GROUPE

3

FONGICIDE

## **Pavise 480**

Suspension

**Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.**

**AGRICOLE**

ATTENTION POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 35065  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Prothioconazole 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05211 % à titre d'agent de conservation.

CONTENU NET : 2 – 101 LITRES et VRAC

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Albaugh LLC  
1525 NE 36<sup>th</sup> Street  
Ankeny, IA USA 50021  
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### SECTION 1 – LE PRODUIT

Le Pavise 480 est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

### SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### SECTION 2 - PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, ET DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT

#### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les zones traitées pendant les délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	Activité	DS et/ou DAAR
Le Petits Fruits de plantes naines (sauf les fraises), Carthame, Tournesol	Récolte	45 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Canola, Colza, Moutarde orientale, <i>Brassica carinata</i> , Lin, Crambe, Bourrache officinale	Récolte	36 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Blé (de printemps, dur et l'hiver), L'orge, Avoine, Millet Perlé, Millet Rond, Seigle, Triticale, Téosinte, Sarrasin	Récolte	30 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs sucré	Récolte à la main	20 jours
	Récolte mécanique	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs de semence	L'écimage	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Maïs de plein champ et à éclater, Arachnide	Récolte	14 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

Soja	Récolte	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Pois Chiches, Lentilles, Pois de grandes cultures, Betterave à sucre	Récolte	7 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Les Petits Fruits	Récolte	7 jours
	L'irrigation manuelle	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

## VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- Porter une chemise à manche longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, de nettoyage et de réparation. Des gants ne sont pas requis dans une cabine fermée ou / et un cockpit.

Pendant la manipulation de 272 L ou plus de produit par jour, les applicateurs doivent porter un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides s à tout moment pendant le mélange et l'application pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte. Cette restriction est nécessaire pour réduire au minimum l'exposition des travailleurs.

## SECTION 3 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

#### **SECTION 4 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

#### **SECTION 5 – ENTREPOSAGE**

- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

#### **SECTION 6 – ÉLIMINATION**

##### **Élimination du contenant recyclable :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche..

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

##### **Contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

##### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable.

### Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## MODE D'EMPLOI

### SECTION 7 – CULTURES, MALADIES, DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION

CÉRÉALES (orge, blé et avoine)			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Orge	Pour la répression de la fusariose ( <i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure	Faire une application de Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	<p>La fusariose se manifeste dans l'orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison. L'application du Pavise 480 pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance de l'orge.</p> <p><b>La période d'application est importante :</b> Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer le Pavise 480 comme traitement préventif au cours de la période pendant laquelle de 70 à 100 % des tiges florales de l'orge sont entièrement émergées, jusqu'à 3 jours après l'épiaison complète.</p> <p>L'application de le taux de 420 ml/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues au moment de l'épiaison, lorsque l'orge est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars sensibles sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de le taux de 420 ml/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p><b>Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :</b> l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>

2023-7011  
2024-01-08

Orge	Pour la suppression de :  Rayure réticulée ( <i>Pyrenophora teres</i> )  Rynchosporiose ( <i>Rhynchosporium secalis</i> )  Tache helminthosporienne ( <i>Cochliobolus sativus</i> )	Faire une application de Pavise 480 à raison de 210 à 315 mL/ha (100 à 150 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer le Pavise 480 comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs d'orge doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Pavise 480, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'orge. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	<p>Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure</p> <p>Pour la suppression de la tache des glumes (<i>Stagonosora nodorum</i>)</p>	<p>Faire une application de Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)</p> <p>Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v</p>	<p>La fusariose se manifeste dans le blé lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du Pavise 480 pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé.</p> <p><b>La période d'application est importante :</b> Pour obtenir une répression optimale de la fusariose ou la suppression de la tache des glumes, appliquer le Pavise 480 au cours de la période pendant laquelle 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs.</p> <p>L'application de le taux de 420 ml/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé est cultivé dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de le taux de 420 ml/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p><b>Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :</b> l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	Pour la suppression de :  Tache septorienne ( <i>Septoria tritici</i> )  Tache auréolée ( <i>Pyrenophora tritici-repentis</i> )  Rouille des feuilles ( <i>Puccinia recondata</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer le Pavise 480 comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de blé doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Pavise 480, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture de blé. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Avoine	Pour la suppression de la rouille couronnée ( <i>Puccinia coronata</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer le Pavise 480 comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (630 mL/ha) de Pavise 480, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

2023-7011  
2024-01-08

CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	Pour la répression de la fusariose ( <i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure - sauf le sarrasin  Pour la suppression de la rouille ( <i>Puccinia</i> spp.)	Faire une application de Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer le Pavise 480 comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Pavise 480, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.			

<b>OLÉAGINEUX (canola, colza, moutarde orientale <i>Brassica carinata</i>)</b>			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Canola, colza, moutarde orientale, <i>Brassica carinata</i>	Pour la suppression de la pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 368 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. Le taux de 315 ml/ha est recommandée pour la plupart des cultures oléagineuses; toutefois, le taux la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.  Une deuxième application à raison de 315 mL/ha peut être faite 7 à 10 jours plus tard, jusqu'à la pleine floraison, si la maladie persiste ou que les conditions météorologiques favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions propices à la maladie sont optimales, utiliser l'intervalle plus court.
Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum de deux applications (683 mL/ha de Pavise 480) peut être fait par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.			

<b>LÉGUMINEUSES (pois chiches, lentilles)</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Taux</b>	<b>Période d'application</b>
Pois chiches	Pour la suppression de l'ascochytose ( <i>Ascochyta rabiei</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	<p>Appliquer le Pavise 480 aux premiers signes de la maladie.</p> <p>Après la première application, d'autres applications peuvent être faites à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser le taux la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.</p> <p>Un maximum de 1 260 mL/ha de Pavise 480 peut être appliqué par culture, par année.</p> <p>Maximum de trois applications par année.</p>
	Pour la répression de la moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	
Lentilles	Pour la suppression de l'ascochytose ( <i>Ascochyta spp.</i> )  <i>Moisissure blanche</i> ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	<p>Appliquer le Pavise 480 au début de la floraison ou dès les premiers signes de la maladie.</p> <p>Après la première application, d'autres applications peuvent être faites à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser le taux la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.</p> <p>Un maximum de 840 mL/ha de Pavise 480 peut être appliqué par culture, par année.</p> <p>Maximum de deux applications par année.</p>
	Pour la répression de l'anthracnose* ( <i>Colletotrichum lentis</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	

2023-7011  
2024-01-08

Pour la répression de la moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)
<p>Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.</p> <p>* Y compris les biotypes résistants aux fongicides du Groupe 11 (strobilurine).</p>	

<b>SOJA</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Taux</b>	<b>Période d'application</b>
Soja	Pour la suppression de :  Rouille asiatique du soja ( <i>Phakopsora pachyrhizi</i> )  Cercosporiose ( <i>Cercospora sojina</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 210 mL/ha (100 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 dès les premiers symptômes de la maladie ou lorsque le risque d'infection est imminent.  Ne pas faire plus d'une application par saison.
Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v.. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.			

<b>Maïs (de plein champ, sucré et à éclater)</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Taux</b>	<b>Période d'application</b>
Maïs (de plein champ, sucré et à éclater, y compris la production de semence)	Pour la suppression des rouilles ( <i>Puccinia sorghi</i> , <i>Puccinia polysora</i> ), de la kabatiellose du maïs ( <i>Kabatiella zea</i> ou <i>Aureobasidium zea</i> ), et du dessèchement ( <i>Setosphaeria turcica</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.  Lorsque la pression de la maladie est élevée, il est recommandé d'utiliser un agent surfactant non ionique avec le Pavise 480 (ne pas appliquer un agent tensioactif non ionique avant l'apparition de la panicule car la culture pourrait être endommagée). Consulter la section intitulée « Note » de ce tableau pour obtenir plus de détails concernant le mode d'emploi.
	Pour la suppression des maladies indiquées ci-dessus, plus les suivantes :  Pour la suppression de la tache grise ( <i>Cercospora zeamaydis</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	L'éclosion de la fusariose de l'épi se produit dans le maïs par temps chaud et humide, durant l'apparition des soies. Elle résulte également de la sélection des hybrides ainsi que de l'historique de graves épidémies de Fusarium dans le champ. L'application du Pavise 480 comme protection contre la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque ces conditions sont prévues dans un champ de maïs particulier. Les applications de Pavise 480 planifiées pour la répression de la fusariose de l'épi peuvent également réduire la verse causée par les agents pathogènes de la pourriture de la tige.

2023-7011  
2024-01-08

	<p>Pour la répression de la fusariose de l'épi (<i>Fusarium</i> spp. et <i>Gibberella</i> spp. )</p> <p>Pour la répression des agents pathogènes de la pourriture de la tige (<i>Fusarium</i> spp., <i>Gibberella</i> spp. et <i>Colletotrichum</i> spp.), qui peuvent causer la verse.</p>		<p><b>La période d'application est importante :</b> Pour obtenir une répression optimale de la fusariose de l'épi, appliquer le Pavise 480 à partir du stade de développement du maïs qui s'écoule entre la pointe du stigmate visible (formation des soies, BBCH 63) au dessèchement du stigmate (brunissement des soies, BBCH 67). Pavise 480 atténuera les symptômes des maladies et les niveaux de mycotoxine dans le grain.</p> <p><b>Une couverture complète est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :</b> l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses à jets dirigés. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>
<p>Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v.. Ne pas appliquer un agent tensioactif non ionique avant l'apparition de la panicule. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas faire plus d'une application par saison.</p>			

<b>Arachides</b>		
<b>Maladie</b>	<b>Taux</b>	<b>Période d'application</b>
<p>Transmise par le sol :</p> <p>Répression de la pourriture des gousses (<i>Rhizoctonia solani</i>)</p>	<p>420 mL/ha (200 g i.a./ha)</p>	<p>Maladies transmises par le sol :</p> <p>Les applications de fongicides affichant un mode d'action différent doivent être faites avant et après les applications de Pavise 480, afin de décourager le développement de souches de champignons résistantes.</p> <p>Dans les champs ayant un historique de pourriture des gousses, ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, appliquer le Pavise 480 vers la mi-saison et poursuivre les applications de Pavise 480 à intervalles de 14 jours.</p> <p>Le Pavise 480 doit s'infiltrer avec la pluie ou l'eau d'irrigation jusqu'à la zone des racines ou des gousses afin de supprimer la pourriture des gousses causée par <i>Rhizoctonia solani</i>. La sécheresse réduira l'efficacité de Pavise 480 à supprimer la pourriture des gousses.</p>
<p>Foliaire :</p> <p>Cercosporiose de l'arachide, sous forme précoce (<i>Cercospora arachidicola</i>)</p> <p>Répression de la rouille des feuilles (<i>Puccinia arachidis</i>)</p>	<p>365 à 420 mL/ha (175 à 200 g i.a./ha)</p>	<p>Programme d'épandages contre les maladies foliaires :</p> <p>Appliquer à le taux prescrite dans le cadre de traitements préventifs. Faire jusqu'à 4 épandages à intervalles de 14 jours.</p> <p>Utiliser le taux la plus élevée lorsque les conditions favorisent une pression sévère exercée par la maladie et/ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.</p>
<p>Note : Faire jusqu'à quatre (4) applications de Pavise 480 par année. Lorsqu'on plante des variétés affichant des degrés de résistance bons à excellents aux maladies foliaires, l'intervalle d'application peut être allongé jusqu'à 21 jours en l'absence de maladies transmises par le sol. Un maximum de 1,7 L/ha de Pavise 480 peut être appliqué chaque année. Ne pas appliquer le Pavise 480 dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le foin ou les battages des cultures traitées ni permettre au bétail de paître dans les zones traitées. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.</p>		

2023-7011  
2024-01-08

<b>Petits fruits</b>			
<b>CULTURE</b>	<b>MALADIE</b>	<b>TAUX</b>	<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>
Sous-groupe des petits fruits : aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gadelle odorante, pimbina, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, raisin d'ours, groseille à maquereau, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Répression de la tache septorienne ( <i>Septoria</i> spp.)	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 dès les premiers signes de maladie. Une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie.
	Répression de la rouille des feuilles ( <i>Thekopsora minima</i> ) et tache valdensinienne ( <i>Valdensinia heterodoxa</i> ) – bleuet seulement	Appliquer le Pavise 480 à raison de 400 mL/ha (190 g i.a./ha)	
	Pourriture sclérotique ( <i>Monilinia vacciniicorymbosi</i> ) – bleuet seulement	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 420 mL/ha (0,15 à 0,2 kg i.a./ha)	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de Pavise 480 ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.
<p><b>Commentaires généraux :</b> Faire jusqu'à deux (2) applications de Pavise 480 par année. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, p. e., AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v.</p> <p>Un maximum de 840 mL/ha de Pavise 480 peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p>			

2023-7011  
2024-01-08

### Petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise

CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Sous-groupe des petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise : raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, pain de perdrix, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Pourriture des fruits : <i>Coleophoma empetri</i> , <i>Glomerella cingulata</i> , <i>Phyllosticta vaccinii</i> , <i>Physalospora vaccinii</i> <i>Allantophomopsis lycopodina</i> , <i>Allantophomopsis cytisporae</i> , <i>Fusicoccum putrefaciens</i> , <i>Penicillium</i> spp., <i>Phomopsis vaccinii</i> , <i>Colletotrichum acutatum</i> , <i>Colletotrichum coccodes</i>  Répression de la tache septorienne ( <i>Septoria</i> spp.)	Appliquer le Pavise 480 à raison de 365 mL/ha (0,175 kg i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de Pavise 480 ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.

**Commentaires généraux :** Faire jusqu'à deux (2) applications de Pavise 480 par année. Répéter les applications foliaires au besoin à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.

Un maximum de 730 mL/ha de Pavise 480 peut être appliqué par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

### Tournesol, carthame

MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Rouille du tournesol ( <i>Puccinia helianthi</i> ) Rouille du carthame ( <i>Puccinia carthami</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 lorsque la gravité moyenne de la rouille atteint 1 % sur les 4 feuilles entièrement déployées du haut, avant ou pendant la floraison.

Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v.. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (420 mL/ha de Pavise 480) peut être fait sur le tournesol ou le carthame par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite,

dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Tournesol, carthame	Pour la répression du flétrissement sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 lorsque la culture est au stade de 10 à 50 % du disque floral

Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v.. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (420 mL/ha de Pavise 480) peut être fait sur le tournesol ou le carthame par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. Si le Pavise 480 est appliqué sur une surface supérieure à 310 ha par jour, dans le tournesol et/ou le carthame, à l'aide d'un équipement muni d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent également porter un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Lin, crambe, bourrache officinale	Pour la suppression de la pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 368 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. Le taux la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.

Remarque : Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (368 mL/ha de Pavise 480) peut être fait par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.

CULTURE	MALADIE	TAUX	PÉRIODE D'APPLICATION
Betterave à sucre	Pour la suppression des maladies foliaires :  <i>Cercosporiose</i> ( <i>Cercospora beticola</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 315 à 415 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 dès les premiers signes de la maladie. Utiliser le taux la plus élevée et les intervalles plus courts lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées. Appliquer le taux prescrite de Pavise 480 dans 100 à 200 L d'eau par hectare lorsqu'on utilise un équipement d'application au sol. Si les conditions restent favorables au développement continu ou croissant de la maladie, répéter les applications à intervalles de 14 à 21 jours, selon le degré d'infestation. Utiliser l'intervalle d'épandage de 14 jours lorsque le degré d'infestation est normal à élevé et de 21 jours lorsque le degré d'infestation est faible.

	Pour la suppression des maladies transmises par le sol :  Rhizoctone commun ( <i>Rhizoctonia solani</i> )	Appliquer le Pavise 480 à raison de 415 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Pavise 480 entre le stade 4 feuilles et la fermeture des rangs. Appliquer le taux prescrite de Pavise 480 dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Si les conditions restent favorables au développement continu ou croissant de la maladie, répéter les applications à intervalles de 21 jours.
Note : Trois applications au maximum (1 245 mL/ha de Pavise 480) peuvent être faites par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Pavise 480 peut être appliqué avec un tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, Pavise 480 à 0,125 % v/v.. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Le Pavise 480 est un fongicide du groupe 3. Pour limiter le risque que se développe une résistance à la maladie, appliquer le Pavise 480 en alternance avec un fongicide qui ne fait pas partie du groupe 3.			

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes . **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

#### **Zones Tampons de Pulvérisation:**

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS requis pour : les utilisations avec l'équipement d'application manuel permis sur cette étiquette.

2023-7011  
2024-01-08

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection :			
			D'habitats aquatiques d'une profondeur de :			D'habitats terrestres
			Moins de 1 m	1 à 3 m	Plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées		2	1	0	0
Pulvérisateur pneumatique	Petits fruits	Début du stade de croissance	25	15	4	1
		Fin du stade de croissance	15	5	2	1
Aérienne (avion ou hélicoptère)	lin, crambe, bourrache officinale, soja		10	0	0	0
	Maïs, carthame, tournesol		15	5	0	0
	avoine,		20	10	0	0
	canola, moutarde orientale, colza, <i>Brassica carinata</i>		20	10	1	10
	blé, orge		25	10	0	10
	lentilles		30	10	0	15
	betterave à sucre		45	15	4	15
	pois chiches		50	15	5	15

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

**Restrictions en matière de rotations :**

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les

cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas resemer dans les 30 jours suivant la dernière application.

## **SECTION 8 – GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Recommandations sur la gestion de la résistance :

Aux fins de la gestion de la résistance, Pavise 480 contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à Pavise 480 et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Utiliser en alternance avec des fongicides affichant un mode d'action différent de celui des fongicides du groupe 3, tous les 7 à 10 jours, après chaque épandage de Pavise 480.
- Ne pas faire plus que le nombre maximum d'épandages annuels indiqués pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI, dans le tableau de la section 7.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- **Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.**
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Albaugh LLC en présence d'une baisse possible de sensibilité à Pavise 480 chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter le taux d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC à 1-800-247-8013.

## **SECTION 9 – PRÉCAUTIONS À L'APPLICATION**

### **APPLICATION TERRESTRE :**

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer le Pavise 480 dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'autres instructions dans le MODE D'EMPLOI (section 7).

3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fonds du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales qui sont supérieures aux zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

#### **APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:**

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucun taux n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-800-247-8013 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
4. Appliquer le Pavise 480 dans au moins 50 L d'eau /ha.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

#### **APPLICATION AÉRIENNE – PRÉCAUTIONS À L'EMPLOI :**

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

#### **APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :**

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le

chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

4. Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

## **SECTION 10 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

### **Mélanges en Cuve**

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **Instructions De Mélange**

Le Pavise 480 doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter le Pavise 480 dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

#### **Pavise 480 appliqué seul :**

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de Pavise 480 dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.
- Le Pavise 480 doit être bien dispersé avant l'ajout de l'agent tensioactif non ionique. On recommande d'utiliser le Pavise 480 avec un agent tensioactif non ionique, comme Agral 90 ou AgSurf, à 0,125 % vol./vol (1.25 L/1000 L d'eau).

## **SECTION 11 – DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE**

2023-7011  
2024-01-08

<b>Culture</b>	<b>DS (jours)</b>
Blé (de printemps, dur et d'hiver), orge, avoine, millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	30
Canola, colza, moutarde orientale, lin, crambe, bourrache officinale, <i>Brassica carinata</i>	36
Maïs (de plein champ, sucré, à éclater)	14
Pois chiches, lentilles	7
Soja	20
Betterave à sucre	7
Petits fruits	7
Arachides	14
Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises), carthame, tournesol	45

## **SECTION 12 – AVIS**

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.